

Département des Pyrénées-Orientales  
Commune de Montbolo

République Française

Extrait du Registre des délibérations  
Du Conseil Municipal de la Commune de

Montbolo

Séance du 24 Mai 2022

L'An deux mille vingt-deux, le 24 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COLAS Hervé, Maire.

**Présents** : Mmes MACABIES Marie-José, SOLAK Christiane, Messieurs NAVEAU Rémi, LAURENT Jean-Marie, JUHEL Xavier, DANTRAS Paul, SOURRIBES Pierre.

Procuration de Mme CLUTS Isabelle à Mme MACABIES Marie-José  
Procuration de Mr ROBINAT Eric à Mr SOURRIBES Pierre

**Absent** : Mme PADROSA Martine

Membres en exercice : 11, membres présents : 8, date de convocation : 16/05/2022  
Affichage 31/05/2022. Mme MACABIES Marie-José a été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Remboursement sur trop-perçu taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal, qu'un titre de perception provenant de la DDFIP HERAULT a été adressé à la Commune suite à un trop perçu de la taxe d'aménagement dont le montant s'élève à 394.79 €. Ce trop-perçu faisant suite à l'annulation de la DP n°06611317B0001 dont le demandeur est Mme MEZIERE Irène domiciliée à 2, Rue du Roc de France - 66110 MONTBOLO.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

A l'unanimité des membres présents, d'accorder le mandatement de la somme de 394,79€ à la DDFIP HERAULT.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire, Monsieur COLAS Hervé

